

HARCÈLEMENT ET HUMILIATIONS SCOLAIRES : ET SI CHACUN PRENAIT SES RESPONSABILITÉS ?

France De Staercke

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48

1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLÉS

Harcèlement scolaire ; violence institutionnelle ; adulte ; humiliations scolaires ; bienveillance pédagogique ; climat scolaire

Intimidation, humiliation, discrimination : la violence scolaire peut prendre différentes formes, mais lorsque des actes négatifs sont répétés et délibérément dirigés contre une ou plusieurs personnes, ce phénomène relève du harcèlement¹. Trois caractéristiques différencient le harcèlement des autres faits de violence. L'intention de nuire, la répétition et la disproportion des forces forment le cocktail nuisible du harcèlement : moqueries, insultes, attouchements, menaces, bousculades, gestes inappropriés, coups, etc. Outre la souffrance que l'élève vit à l'école et le sentiment d'impuissance, le harcèlement provoque chez celui ou celle qui en est la victime, des troubles au niveau psychologique comme la baisse de l'estime de soi, l'isolement, le repli sur soi, l'automutilation, pouvant aller jusqu'à la tentative de suicide ou au suicide.

La FAPEO participe, avec différents services et associations de terrain, au Réseau de prévention du harcèlement scolaire en Communauté française². Après avoir publié une brochure « Prévention du harcèlement entre élèves, des balises pour l'action » en 2016³, un groupe de travail a planché sur un nouveau volet de la problématique du harcèlement scolaire : *Quand un élève est harcelé par un adulte à l'école*.

Le harcèlement entre pairs est certes plus fréquemment observé en milieu scolaire, mais l'enseignant qui harcèle ou qui suscite au sein du groupe le harcèlement entre pairs n'est pourtant pas si rare. Et osons le dire, il est tabou. Quels sont les leviers pour libérer le jeune de ce poids de l'humiliation et de la chape de silence qui pèse sur lui dans son quotidien scolaire ? Dans notre réflexion, nous avons choisi de mettre le focus sur les rôles de chacun, la responsabilité partagée, et les pistes de résolution. Mais que faut-il changer pour que l'école ne soit pas le lieu propice à ces violences ?

¹ FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le harcèlement à l'école ?* sur enseignement.be.

² Réseau de prévention du harcèlement scolaire.

³ RPH, « Prévention du harcèlement entre élèves, des balises pour l'action », septembre 2016, sur reseau-prevention-harcelement.be.

TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Harcèlement, humiliation, discrimination : une violence institutionnelle ?	3
Décortiquons pour mieux comprendre.....	5
L'école porte un lourd passif de violence	5
La responsabilité de l'adulte	6
Malaise chez les profs aussi ?.....	6
Et les parents, des adultes comme les autres ?	7
Mais qui harcèle ou humilie ?.....	7
Harcèlement entre pairs : ni blanc ni rose !.....	8
Et quand c'est l'adulte qui harcèle ?	8
Le rôle des protagonistes.....	8
Élève : cible ou victime ? Dans quel piège est-il tombé ?.....	9
Une double contrainte ?.....	10
Le rôle des témoins.....	10
Dans l'urgence, que peut-on faire ?	12
Méthode de la préoccupation partagée	12
Des pistes de prévention ?.....	13
Quels leviers contre le harcèlement émanant d'un membre du personnel enseignant ?.....	13
L'action collective des parents.....	14
Conclusion.....	14
Bibliographie et sitographie.....	16

HARCÈLEMENT, HUMILIATION, DISCRIMINATION : UNE VIOLENCE INSTITUTIONNELLE ?

Ces phénomènes récurrents dans nos écoles ne sont pas le fruit du hasard et l'on pourrait parfois croire que le schéma scolaire s'est construit pour faire souffrir les jeunes tant tous les facteurs favorables sont présents et souvent cultivés avec précaution comme les cactus le sont par leurs admirateurs. Nous en avons parlé dans notre *Triologue* de juillet-décembre 2018, « *Les établissements scolaires font le nid de la maltraitance et des discriminations* »⁴. Mais détrompons-nous, c'est inconsciemment que l'institution scolaire a engendré ces écarts et c'est malheureusement un des travers de toute vie en communauté. Ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il ne faut pas les contrer. Travailler les fondements scolaires avec tous les acteurs de l'école pour que l'école soit un milieu de vie accueillant et sécurisé pour tous les élèves, les enseignants, éducateurs et travailleurs, c'est aussi la mission de l'École.



⁴ DE STAERCKE, F., « Vers une école bienveillante, briser le tabou de la violence institutionnelle », *Triologue* 90, FAPEO, juillet-décembre 2018, p 24-25.

Dans nos contacts avec les parents et les élèves, les questions de harcèlement scolaire sont récurrentes et elles nous préoccupent tant il y a peu de réponses concrètes aux questions qui se posent. Changer d'école ou déscolariser l'élève n'est pas la solution, c'est le problème qui doit disparaître et non l'élève harcelé. Participant au Réseau de prévention du harcèlement scolaire, les associations comme la FAPEO, avec les experts en matière de droits des jeunes, de droits de l'enfant, de médiation scolaire et d'éducation, multiplient les actions de lutte contre le harcèlement scolaire et tentent de mettre toutes ces énergies en réseau pour atteindre les élèves, les parents et les milieux scolaires partout en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après avoir traité de l'action collective contre la violence à l'école et des phénomènes de violences scolaires en 2013⁵, ensuite du climat scolaire dans une analyse précédente, l'année dernière encore⁶, nous traiterons ici des différents rôles que tiennent les protagonistes et les témoins. Qu'ils soient élèves ou enseignants.

Car oui, nous le disons, au risque de heurter le corps professoral et sans vouloir dénigrer le travail et la conscience professionnelle de la majorité des enseignants, certains adultes du monde scolaire ont le verbe lourd et suscitent parfois eux-mêmes les moqueries et l'humiliation d'élèves. De commentaires sur l'apparence physique à l'exclusion quasi systématique d'un cours ou d'une activité ; de remarques négatives devant toute une classe au refus pour un élève à besoins spécifiques qu'il puisse apporter son matériel de compensation ; en passant par les gestes déplacés, les contentions diverses et variées, etc. Voilà quelques exemples que rapportent du terrain les associations et services des secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de la promotion de la santé, de l'éducation permanente et de l'enseignement qui gravitent au sein du réseau prévention harcèlement et qui réfléchissent et échangent sur leurs pratiques en matière de lutte contre le harcèlement.

Cette forme de harcèlement qui met en cause un adulte, celui ou celle qui devrait être un exemple et qui a souvent « autorité » sur l'élève, est très déstabilisante pour le jeune. Les conséquences sur son état psychique et ses apprentissages ne sont pas négligeables et c'est sur cette problématique que le réseau a travaillé sous différents aspects, dont le cadre juridique : Quels leviers ont les élèves, les parents et les directions vis-à-vis des enseignants qui dérapent ?

Nous évoquerons quelques pistes de prévention mais aussi de prise en charge des situations aiguës que le Réseau prévention a rassemblées dans une brochure spécialement dédiée au harcèlement impliquant un adulte qui devrait paraître bientôt et que nous ne manquerons pas de relayer.

⁵ VAN HONSTÉ, C., « La violence à l'école, de quoi parle-t-on ? », *analyse FAPEO 10/15*, novembre 2013.
VAN HONSTÉ, C., « Agir collectivement contre la violence à l'école », *analyse FAPEO 11/15*, décembre 2013.

⁶ DE STAERCKE, F., « Bien vivre l'école : une affaire de climat ! », *analyse FAPEO 4/20*, juin 2020.

DÉCORTIQUONS POUR MIEUX COMPRENDRE

L'humiliation⁷, c'est le fait de disqualifier, de rabaisser une personne afin de la rendre inapte et à la délégitimer. Cela se produit le plus souvent dans une relation asymétrique, de manière volontaire. L'humiliation peut toucher à la personne de l'élève, se rapporter à sa compétence, à ses difficultés scolaires, à la mise en doute de ses capacités intellectuelles.

La discrimination⁸, c'est un traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles définies par la loi (art.2 du décret de 2008) : la nationalité, une appartenance raciale supposée , (la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique); l'âge ; l'orientation sexuelle ; la conviction religieuse ou philosophique ; un handicap; le sexe et les critères assimilés que sont la grossesse, l'accouchement, la maternité, le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre; l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, une caractéristique physique ou génétique, la langue ou l'origine sociale.

Le harcèlement est le fait de diriger des actes négatifs multiples contre une ou plusieurs personnes qui en souffrent et ne voient pas comment y mettre fin. Le harcèlement se caractérise surtout par la répétition et les rapports inégaux dans ces situations conflictuelles. Et pour que le cocktail soit explosif on y ajoute l'intention : ce n'est pas un accident, les faits ne sont pas isolés, et il y a un déséquilibre de pouvoir Adulte VS Élève, ou le nombre (effet de meute), la taille, la force mentale, etc.

Les manœuvres de harcèlement scolaire sont observées dans différentes formes : intimidation, racket, rudesse, violence, attouchement, paroles déplacées, etc. Il y a bien évidemment l'action, mais aussi l'absence volontaire d'action, pouvant nuire à la tranquillité de l'élève. Le fait de systématiquement ignorer un élève, de ne pas l'impliquer dans les jeux ni dans les apprentissages, sans l'énoncer explicitement, est une violence morale sourde et profonde. Le harcèlement ne se passe pas qu'entre les élèves, c'est aussi le fait de certains adultes qui peuvent initier (volontairement ou involontairement) un harcèlement entre pairs ou harceler eux-mêmes certains élèves ou groupes d'élèves.

Le harcèlement scolaire va avoir un impact sur la personne de l'élève, sur sa scolarité et même sur sa famille.

L'école porte un lourd passif de violence

La génération qui était scolarisée avant les années 90' a traversé tant bien que mal cette période où : « *Il y avait encore de la discipline* » « *En ce temps-là on respectait les enseignants !* » et qui a fait tant de dégâts, même si « *On en n'est pas mort !* », nous rapporte-t-on encore lors de nos contacts

⁷ MERLE, P., *L'élève humilié : l'école un espace de non droit*, Paris : PUF, Éducation et formation- 214 p., 2005.

⁸ UNIA, « Critères de discrimination, quelques précisions », sur unia.be, décembre 2020.

avec les élèves, anciens élèves ou parents d'élève. Les séquelles subsistent. Discrimination, punitions, menaces, maltraitance physique et mentale, culpabilisation et si l'élève se plaignait à la maison il recevait une double peine. Certains de ces comportements mettent encore du temps à s'effacer ; les mentalités changent et on s'offusque des discours peu « politiquement corrects » mais dans les faits, au quotidien, les adultes agissent-ils en toute bienveillance à l'école ?

Un professeur à qui un élève, en entretien avec ses parents avait fait la remarque de ne pas se sentir exister dans la classe, avait répondu que cet élève « ne se trouvait pas dans son champ de vision ». Ironie ou négligence, cet enseignant de 6^{ème} primaire dispensait ses leçons assis à son bureau, sur son estrade, distribuait les places chaque trimestre, lui-même, sans se soucier de la dynamique de la classe, de capter l'attention de tous ses élèves, d'aller vers les élèves en difficulté, de donner la parole à chacun, ni de favoriser l'entraide entre les mêmes élèves. Le même élève n'était naturellement pas convié dans les jeux par ses pairs pendant les temps de récréation. L'élève, s'était confié au service du PMS et à ses parents, se sentant exclu, peu capable de réussir et ne trouvant pas de motivation à se mettre au travail afin de répondre aux exigences du professeur et de la classe.

La responsabilité de cette exclusion reposerait-elle dès lors uniquement sur les élèves ?

La responsabilité de l'adulte

L'école est l'endroit propice pour faire émerger les énergies tant positives que négatives. À l'école c'est l'adulte qui est responsable de la sécurité physique et affective des élèves. Sans être facile, c'est tout un art de pouvoir emmener les différents groupes ou classes à évoluer ensemble dans un but commun tout en respectant les univers et les ambitions de chacun. Dans une microsociété comme l'est une école, des *cibles* sont parfois désignées pour porter les maux individuels ou collectifs ; différences, faiblesses, écart par rapport au groupe dans son comportement, ses habitudes, tout est bon pour faire porter sur un élève ou un groupe d'élèves, les problèmes d'un autre élève, d'un enseignant ou d'un groupe d'élèves voire même des problèmes de la société.

Malaise chez les profs aussi ?

Tous les acteurs de l'école sont d'accord pour dire que le harcèlement met une sale ambiance à l'école ! Les élèves sont mal à l'aise, ils rechignent à en parler par peur des représailles, mais aussi pour ne pas être une « balance » ; cela provoque de l'insécurité et du stress. Ils ont en conséquence une perception négative de l'école.

Chez les adultes aussi. Souvent témoins de « maladresses » ou de « dérapages » de la part d'un collègue voire d'une direction envers un élève, certains s'indignent, ont un sentiment d'impuissance, d'injustice, de frustration. Mais vont-ils pour autant agir pour dénoncer ces situations ? Remettre un collègue à sa place d'éducateur, d'adulte responsable et bienveillant, ce n'est pas facile.

Un désenchantement professionnel peut s'installer au fil du temps, surtout chez les jeunes enseignants nouvellement arrivés dans une équipe éducative, car le plus souvent, au sein de l'école, c'est la « Loi du silence » ou la « Loi du plus fort ». Il y a surtout non-assistance à personne en danger !

Et les parents, des adultes comme les autres ?

Une mauvaise habitude bien ancrée dans l'institution scolaire est encore la condescendance envers les parents d'élèves : une manière de communiquer aux parents en tant *qu'expert de l'éducation et de l'enseignement de leur enfant* que certaines directions ou enseignants adoptent systématiquement sans avoir entendu ceux-ci. Sans mettre l'élève dans un contexte global dont l'école n'est, somme-toute qu'un maillon de sa vie même s'il y passe beaucoup de temps.

Cette question de l'humiliation des parents d'élèves apparaît dans les témoignages. Nous l'entendons régulièrement lors d'appels téléphoniques ou lors de nos rencontres avec les associations et collectifs de parents. Marie Quartier et Jean-Pierre Bellon développent ce sujet dans un ouvrage récent⁹ auquel nous faisons référence à plusieurs reprises dans cette analyse.

Cette posture de l'institution scolaire envers les parents a bien sûr des conséquences sur l'enfant qui ressent la colère ou l'impuissance de ses parents face au système scolaire auquel ils sont le plus souvent soumis et contre lequel ils n'osent pas s'élever. Quel autre choix ont-ils pour que leur enfant puisse progresser dans ses apprentissages que de le confier au système éducatif officiel ?

Comme nous l'avons traité dans une analyse précédente¹⁰, le climat d'école est une base essentielle à travailler pour que chaque élève ait la possibilité de vivre une scolarité sereine et épanouissante. Les parents ont aussi leur mot à dire. Se parler, s'associer, participer à la vie scolaire en tant que collectif de parents, c'est aussi montrer aux enfants que le bien-être de tous à l'école est indispensable pour s'épanouir, que l'on soit élève ou adulte, parent ou enseignant.

MAIS QUI HARCÈLE OU HUMILIE ?

Les différents textes consultés lors des travaux du Réseau de prévention du harcèlement se rejoignent globalement sur le fait que le « harceleur » n'a pas de profil-type ; il ou elle n'est pas spécialement dans une volonté de persécuter mais peut le devenir dans un contexte. Si les conditions se réunissent et selon le climat de classe ou la réaction du groupe et de la cible. Il est en outre essentiel de faire la différence entre l'individu et les actes posés ou les paroles blessantes administrées. Ce qui semble certain, c'est que celui ou celle qui harcèle a une faible capacité d'empathie, est distancié e, amusé e, et ressent un pouvoir lié à l'impunité. C'est aussi le cas pour l'adulte qui harcèle un élève.

⁹ BELLON J-P., QUARTIER, M., *Les blessures d'écoles, Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations*, Collection Ph. Meirieu, ESF sciences humaines, Paris, P.127-128, 2020.

¹⁰ Op cit. DE STAERCKE F.

Harcèlement entre pairs : ni blanc ni rose !

Les situations de harcèlement entre pairs sont généralement complexes et il est difficile de démêler le nœud du problème car c'est souvent une spirale qui s'est installée. C'est un concours de circonstances où des éléments sont réunis et une seule étincelle, comme une maladresse, peut déclencher la mécanique. Ensuite, la réaction de chacun et surtout celle des témoins sera primordiale quant à l'issue de la situation. Les adultes qui interviennent ont également un rôle essentiel. Selon la posture qu'ils prendront et les conseils qu'ils livreront, ils pourront faire basculer l'élève ciblé au statut de victime ou alors lui éviter d'être exposé à la meute.

Et quand c'est l'adulte qui harcèle ?

La position de l'adulte, surtout lorsqu'il est le leader de la classe, peut également s'avérer être un point de départ du harcèlement entre pairs. Cependant il arrive qu'il soit lui-même le harceleur principal envers un élève ou un groupe d'élèves. Ainsi une phrase malveillante ou un surnom sera parfois repris par les élèves à l'encontre d'un autre élève, et cela pendant plusieurs années. Qui ne se souvient pas de « bouboule », de « chipolata » de « cochonnet », de « lambin », de « Totoche » ou de « tête de piaf » ?

Jean-Luc Tournier, psychosociologue, psychothérapeute et consultant en organisations sociales, clinicien et auteur français de nombreux ouvrages, développe ce processus qui mène l'adulte à choisir d'humilier un ou plusieurs élèves, notamment pour asseoir son autorité, il développe aussi les concepts d'*humiliation collective*, *humiliation volontaire* et *humiliation involontaire*. Des points de vue intéressants à consulter également¹¹.

Tout comme, bien sûr, il peut arriver que l'enseignant soit lui-même victime ou se sente victime de harcèlement de la part d'élèves, d'autres enseignants, de la direction ou de parents.

LE RÔLE DES PROTAGONISTES

La particularité d'une situation de harcèlement est que, quoi que l'élève ciblé fasse, il ne pourra pas réellement s'en sortir sans contrepartie. Il ne voit donc aucune solution à son problème. S'il en parle à quelqu'un, il sera « un rapporteur, une mauviette, une balance » et perdra tout espoir de pouvoir intégrer un groupe social. S'il répond par des actions ou des paroles, c'est une « escalade » de violence verbale voire même physique qui pourrait prendre place.

Lorsque ces troubles à l'ordre sont repérés par un adulte, l'attitude de celui-ci sera déterminante : la violence verbale ou physique n'est pas acceptable, il conviendrait donc de couper court au conflit et ce qui suit est généralement une sanction, juste ou pas, pour l'un ou pour l'autre mais cela résulterait à faire émerger un gagnant et un perdant et même si tous les deux sont sanctionnés, une rancœur subsisterait. C'est un travail de médiation qui serait alors

¹¹ TOURNIER, J.-L., *Élèves humiliés, élèves sacrifiés, Identifier et désamorcer les processus dans la pratique pédagogique*, De Boeck, 2015.

nécessaire, mais faute de temps ou faute de dispositif de gestion de conflit mis en place dans l'école, la plupart de ces conflits sont minimisés, au risque de développer des conflits insidieux, cachés et plus profondément blessants.



Élève : cible ou victime ? Dans quel piège est-il tombé ?

Dans un groupe, un ou des élèves sont parfois la cible de moqueries. Tous les élèves qui ont été ou qui sont la cible de moqueries, de discrimination, ne deviennent pas des victimes. À quel moment la « cible » devient-elle victime ? Pourquoi devient-elle victime de harcèlement ?

Dans le cas du harcèlement, les postures des protagonistes sont opposées : l'un domine, l'autre se soumet, l'un attaque ou insulte, l'autre se tait. Les forces sont disproportionnées et celui qui a la position forte est rejoint par le groupe, qui est attiré par la victoire, comme les supporters d'une équipe gagnante. C'est naturel, l'humain a tendance à s'identifier ou à faire confiance aux gagnants, il s'assure du même fait de la protection et d'une image valorisante avec cette adhésion au groupe et à un « leader ». La chasse est ouverte, les brimades s'organisent, se répètent et chacun se sent plus fort et protégé, sauf la cible. C'est l'effet de meute.

Heureusement tous les individus ne fonctionnent pas dans ce sens et l'élève cible des brimades est parfois soutenu par un ou des amis, ou par un témoin bienveillant qui se positionnera en défenseur.

Si l'adulte perçoit le jeune comme étant victime de sa propre attitude ou simplement de sa personnalité, il est déconsidéré : « c'est un oiseau pour le chat » : « fragile », « pas étonnant qu'il soit exclu, il ne fait rien pour s'intégrer ». Ces représentations vont desservir le jeune qui est la cible de harcèlement. Cette position de l'adulte qui cherche à savoir pourquoi l'élève est malmené, n'est d'aucun soutien à cet élève, que du contraire, cela renforce sa souffrance, son repli sur lui-même en diminuant son estime de lui-même puisque ce qui lui arrive serait de sa faute, de la faute à sa différence.

Pour éviter ces pièges, une personne formée à la problématique du harcèlement serait bien nécessaire au sein de chaque établissement scolaire. À défaut de formation au harcèlement généralisée, au moins pour conseiller les équipes pédagogiques confrontées à ces situations.

Une double contrainte ?

Dans l'ouvrage de Pierre Bellon et Marie Quartier «Les blessures de l'école »¹², les auteurs font référence aux travaux de Gregory Bateson¹³ qui développe le lien formel entre l'intimidation et « la double contrainte ». En effet, lorsqu'un élève est pris pour cible, il lui est signifié dans un premier temps qu'il devrait adhérer au groupe, ne pas être « différent ». Dans un deuxième temps, lorsqu'il essaie de « coller » au groupe et à l'image qui lui a été fortement suggérée, il est rejeté et prié, parfois très insidieusement, de ne pas ressembler aux autres parce que cela « *lui sera impossible* ». D'où l'émergence d'un sentiment d'échec et de grande dévalorisation de sa personne et de ses compétences. Cependant, quoi que l'élève fasse, il est tiraillé entre l'image qui lui est renvoyée par le ou les harceleurs et son vécu familial : désir de loyauté, peur de décevoir, envie de réussite scolaire. Un piège dont il est difficile de s'échapper, tant les messages et injonctions sont contradictoires. Tel est ainsi fait le système scolaire, nous disent les auteurs, observant que cette logique de doubles contraintes peut déboucher sur une souffrance psychique ou à l'opposé, sur une créativité hors normes sans pour autant déterminer quelle sera l'issue pour tel ou tel élève. Ce qu'ils affirment en tout cas c'est que « *La posture de l'enseignant est certainement cruciale, celle des parents aussi. Aider ces personnes, qui tiennent le cadre dans lequel l'élève est pris, à se positionner de manière juste, est sans doute un moyen d'infléchir les effets des injonctions paradoxales dans une bonne direction* ».

Le rôle des témoins

Les brimades sont rarement dispensées sans qu'il y ait un « public » pour valoriser les gestes et flatter l'égo de « l'agresseur ». Il faut donc prendre en compte chaque rôle des personnes présentes dans la situation ; qu'elle soit agresseur, victime ou témoin, élève ou adulte.

Les études menées sur le harcèlement scolaire ont souvent traité du rôle des témoins, notamment le mémoire de Luis P. Pena Ibarra, de l'Université de Montréal¹⁴ dans lequel plusieurs observations et recherches sont citées. Il est question de triangle de l'intimidation (Bellon et Gardette 2010), des témoins qui sont plus nombreux que les victimes ou que les agresseurs (Janosz, Pascal et Galand, 2012), du témoin qui lui aussi peut souffrir de dépression ou de syndrome de stress post-traumatique et d'anxiété (Debarbieux E. 2011). Certains chercheurs ont catégorisé ces témoins et l'on retrouve en général trois catégories : les passifs qui voient, réalisent ce qui se passe mais n'interviennent pas et n'en parlent pas ; les accompagnateurs qui sont admiratifs, dans l'envie de plaire à l'agresseur et d'intégrer son

¹² BELLON J-P., QUARTIER, M., *Les blessures d'écoles, Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations*, Collection Ph. Meirieu, ESF sciences humaines, Paris, 2020.

¹³ Gregory Bateson, anthropologue et psychologue américain, un des fondateurs de l'École de Palo Alto, 1904-1980.

¹⁴ PENA IBARRA, Luis P., *La relation entre le climat scolaire, le contexte scolaire et l'adoption des différents rôles lors d'une situation de violence scolaire*, P 60-71, Montréal, Novembre 2015.

groupe ; et enfin les assertifs qui prennent une position de défenseur allant jusqu'à se confronter aux agresseurs.

Mais si nous étions témoins nous-mêmes, comment réagirions-nous ? Mettons-nous en situation, dans la peau d'un élève et imaginons un peu quelle serait notre posture : un élève est harcelé, je le vois, quelle est ma réaction ?

- *Je suis supporter ?* Je n'interviens pas directement, je me contente de rire, de ricaner sans chercher à comprendre ce qui se passe.
- *Je suis outsider ?* Par peur de subir moi aussi les moqueries et les coups éventuels, je n'agis pas.
- *Je suis défenseur ?* Je trouve la situation injuste et même si je ne connais pas l'élève qui est victime de harcèlement, je m'oppose et je le soutiens.

Cette dernière posture dans une situation de violence entre pairs paraît assez simple : briser le silence et tenter de stopper la violence, en montrant son soutien à la victime et en s'adressant rapidement à un adulte de confiance ou référent (si une telle personne a été désignée au sein de l'école). En théorie, oui. Mais en réalité, il n'est pas si simple d'adopter cette posture ; cela demande du courage, de la clairvoyance et aussi de ne pas être soi-même dans une position fragile. La confidentialité est essentielle surtout dans le cas où le harceleur est un adulte. L'élève dans une position de soumission par rapport à l'adulte, sera-t-il pris en compte ? Est-ce que ce ne sera pas pire que mieux ? Est-ce que le cadre scolaire peut garantir ma sécurité ?

« J'ai eu une remplaçante en math et elle a vu que je n'étais pas bien. (...) Je lui ai un peu parlé et je lui ai dit que j'avais des petits problèmes avec le titulaire. Et elle me dit « Comment ça ? Il est hyper sympa ! ». Et dans ma tête, j'étais « mmmh ouais ok, je ne vais pas réussir ». Je me suis un peu démotivée. Je me suis dit que même si elle savait m'écouter, ça ne donnerait rien ». (Témoignage d'élève)

Témoigner en tant qu'élève est une chose mais si c'est un collègue enseignant qui est témoin, que pourrait-il se passer ? Est-il loyal de dénoncer un collègue de la « corporation » ? Existe-t-il un « code d'honneur » qui empêche de dénoncer ces agissements ? Des témoignages donnent le ton : « Mon collègue risque-t-il des sanctions ? De toute façon, ce prof est indéboulonnable, il fait tout ce qu'il veut, je ne veux pas me le mettre à dos ! »

Au sein du Réseau de prévention du harcèlement, presque tous s'entendent sur la nécessité d'une personne de référence indépendante, au sein de chaque école et vers laquelle, élèves, parents ou enseignants peuvent se tourner en toute confiance pour entendre les victimes et témoins de situations de harcèlement. Cela permettrait de chercher ensemble des pistes pour mettre fin rapidement au problème et de faire en sorte que chaque élève puisse se sentir en sécurité physique et morale dans l'école.

DANS L'URGENCE, QUE PEUT-ON FAIRE ?

Le phénomène a interpellé le monde scolaire, les familles et les professionnels du secteur de l'éducation et des secteurs paramédicaux. La prévention spécifique du harcèlement scolaire se développe et des méthodes sont expérimentées pour tenter d'agir également sur la prise en charge des situations critiques avérées et outiller les acteurs de terrain pour qu'ils puissent agir rapidement lorsque c'est possible.

Il est évident que les souffrances des jeunes victimes de harcèlement sont difficilement identifiables notamment parce qu'eux-mêmes hésitent à se confier à l'adulte par crainte des réactions qui pourraient causer plus de tort encore. Ce qui est souvent le cas des sanctions par exemple, qui renforcent le groupe d'intimidateurs désormais « victimes » à leurs tours. La médiation et les temps de paroles et d'écoute sont indéniablement des moyens efficaces pour déceler les situations qui nous préoccupent et d'amorcer un travail de résolution des conflits. Plusieurs méthodes ou dispositifs commencent à être mis en place dans les écoles cependant très peu de dispositifs sont prêts pour traiter les cas de harcèlement émanant d'un adulte du monde scolaire.

Méthode de la préoccupation partagée¹⁵

C'est de la Scandinavie avec l'expertise de plus de trente années, que nous arrivent des méthodes de traitement de situation de harcèlement. Il s'avère qu'une des plus efficaces a été développée par un psychologue suédois du nom de Anatol Pikas et appelée « Méthode de la préoccupation partagée ». Elle est actuellement expérimentée dans plusieurs pays francophones dont la Belgique. Cette approche est qualifiée de non-blâmante : *L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation.*

Selon cette méthode, il convient d'organiser des rencontres individuelles avec les intimidateurs pour que chacun des membres du groupe puisse se « ré-individualiser » et ainsi défaire l'effet de groupe. Chacun est invité à chercher des solutions pour que l'élève cible puisse se sentir mieux. Ils ont créé une situation commune, ils partagent une responsabilité et se positionnent pour réparer les blessures de l'élève victime de leurs agissements. Le processus ne prend fin que lorsque la situation est devenue satisfaisante pour chacun des protagonistes et que tous se sentent mieux. Bienveillance, empathie et persévérance seront indispensables pour arriver au bout du problème. Cette méthode de la « préoccupation partagée » est expliquée également par MM. Bellon et Quartier dans « Les blessures de l'école »¹⁶. Pour améliorer la communication et les relations avec leurs élèves, les enseignants mis en cause se

¹⁵ La méthode de la préoccupation partagée pour traiter le harcèlement scolaire, sur preoccupationpartagee.org, décembre 2020.

¹⁶ BELLON J-P., QUARTIER, M., *Les blessures d'écoles, Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations*, Collection Ph. Meirieu, ESF sciences humaines, pages 15 à 19, Paris, 2020.

prêteront-ils au jeu? Cela demanderait une sérieuse remise en question de certains d'entre eux !

DES PISTES DE PRÉVENTION ?

Comme nous en avons déjà parlé plus haut, c'est au niveau global du climat scolaire et de la bienveillance éducative que se travaille le terrain fertile aux bonnes relations entre tous les acteurs de l'école. Personne ne devrait craindre de participer à une vie scolaire riche et épanouissante, ni de pouvoir parler de ses émotions et de son ressenti dans sa classe, son école ou avec son équipe éducative. Il y a bien sûr les services de médiation scolaire qui interviennent sur demande de l'école elle-même ou sur interpellation d'élèves ou de parents d'élèves. Une kyrielle de projets de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement scolaire et cyber-harcèlement est mise en place et certains dispositifs sont validés voire même subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est essentiel que ces projets soient menés sérieusement et puissent faire l'objet d'une évaluation minutieuse afin que tous les enseignants et les élèves qui auront pu participer aient en main des outils solides et pérennes. Les écoles pourraient alors être plus sûres pour les élèves et les adultes tant sur le plan physique que sur le plan émotionnel.

Il nous paraît essentiel que les règles auxquelles sont soumis les élèves soient également respectées par les adultes. Les règles du « bien vivre ensemble » doivent être clairement énoncées au sein de l'établissement scolaire et faire l'objet d'un travail au quotidien, et pas seulement au cours de philosophie et citoyenneté ou en éducation physique, par exemple. C'est chaque adulte de l'école qui doit intégrer les attitudes bienveillantes pour des relations positives et responsables dans un climat scolaire satisfaisant. Une bonne base sur laquelle peut reposer un projet d'établissement, n'est-ce pas ?

Quels leviers contre le harcèlement émanant d'un membre du personnel enseignant ?

Au vu des témoignages recueillis dans le cadre de ce travail qu'a réalisé le Réseau de prévention du harcèlement scolaire où l'adulte enseignant ou direction est impliqué, la question du cadre légal et des sanctions s'est posée. Loin de vouloir sortir l'artillerie lourde, il faut constater que l'enseignant, une fois nommé, est difficilement sanctionnable et certaines directions avouent elles-mêmes être désarmées face à un enseignant qui a un comportement harcelant vis-à-vis d'élèves au sein d'une école.

Il existe malgré tout des sanctions¹⁷ qui varient en fonction du statut de l'enseignant concerné. Lorsqu'il occupe une fonction temporaire, il n'y a pas de sanctions prévues, mais le travailleur peut être licencié en cas de faute grave avec ou sans préavis : « *est considérée comme constituant*

¹⁷ Article 71octies - § 1er du décret fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, sur gallilex.cfwb.be et Article 43 ter de l'Arrêté Royal du 22 mars 1969 fixant le statut des enseignants de la fédération Wallonie-Bruxelles et assimilés, sur gallilex.cfwb.be.

une faute grave, toute faute qui rend immédiatement et définitivement impossible toute collaboration professionnelle entre le membre du personnel et le Pouvoir organisateur », ce qui laisse donc place à l'interprétation que le pouvoir organisateur de l'établissement scolaire voudra en faire.

Pour les enseignants engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné, les sanctions peuvent aller du blâme au licenciement pour faute grave, et du rappel à l'ordre à la révocation pour les enseignants de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est spécifié que la sanction appliquée doit être pertinente et proportionnelle aux faits commis par le membre du personnel. Dans ces situations, la procédure disciplinaire n'aboutit que très rarement : manque de preuves ou pénurie d'enseignants/directions sont les raisons souvent invoquées.

L'action collective des parents

Dans certaines écoles, la prévention du harcèlement a déjà une place et dans ce cas, les parents reçoivent des informations en début d'année détaillant à qui s'adresser en cas de harcèlement entre élèves. Il est rassurant, en tant que parent, de savoir que l'école accorde de l'importance à cette problématique. Cela le serait encore plus si elle mettait des moyens en place pour gérer le harcèlement d'un adulte envers un élève. Malheureusement aucune information n'est donnée si l'auteur est un adulte (enseignant, direction ou surveillant).

Lorsque ce genre de situation se présente, essayer d'associer d'autres parents d'élèves vivant la même chose ou dont les enfants ont été témoins de faits similaires, le parent concerné se sent bien souvent très seul : les autres ont peur de bouger, peur des répercussions que cela pourrait avoir sur leur propre enfant ou sur le reste de la fratrie.

Une association de parents dans l'école peut permettre de créer les connexions entre les parents et collectiviser les demandes pour interpeller de manière constructive le Pouvoir organisateur et par la même occasion veiller à ce que la prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire fasse partie du projet d'établissement. Ce qui peut se faire via le Plan de pilotage, en y inscrivant l'objectif d'amélioration du climat scolaire.

CONCLUSION

Il ne faut pas négliger le fait qu'à l'instar des cours d'école et dans d'autres situations quotidiennes comme sur le lieu de travail et dans la rue par exemple, les réseaux sociaux font le nid et amplifient l'écho de ces maltraitances tout autant qu'ils sont le lieu d'expression de celles-ci, et sont parfois le seul endroit où un jeune témoigne de ces violences à son encontre. Quant au harcèlement lié au genre, il n'y a pas de chiffres qui expriment que filles seraient les cibles les plus visées, mais on le sait, le genre est un angle d'attaque privilégié dans le harcèlement scolaire entre pairs ou émanant d'un adulte.

Dénouer les situations qui se présentent dans nos écoles et travailler sur la prévention est un travail en profondeur qui doit s'opérer dès les premiers pas dans l'institution scolaire et à tous les niveaux de formation. Cela ne se résout pas avec des « pansements Mickey » et c'est chaque

acteur de l'éducation - élèves, enseignants, parents, directions, personnels d'entretien et accueillants extrascolaires - qui doit être engagé à tenir son rôle dans l'éducation à la tolérance, à l'empathie et à la bienveillance, pour donner à nos enfants un lieu d'apprentissages et d'épanouissement sain et sécurisé.

Cette année, des appels à projets ont été lancés pour mettre les écoles demandeuses en lien avec des opérateurs dans le domaine de la prévention et de la prise en charge du harcèlement scolaire. Est-ce que ces dispositifs toucheront également les adultes qui harcèlent les élèves ?

En attente de la sortie de la brochure traitant du harcèlement scolaire impliquant un adulte, réalisée par le Réseau de prévention du harcèlement, nous espérons que des forces positives puissent se déployer et œuvrer sur le terrain cette année, parce que si un vaccin est trouvé pour ce sacré Coronavirus, le remède contre la violence scolaire ne tombera pas du ciel. À notre niveau de parent et de collectif de parents, assurons-nous que l'école de nos enfants ait prévu un dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire ou du moins que cela fasse partie intégrante du projet même de l'école.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

- BASTIDE, L., *Présentes*, Editions Allary, septembre 2020.
- BELLON J-P., QUARTIER, M., *Les blessures d'écoles, Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations*, Collection Ph. Meirieu, ESF sciences humaines, Paris, 2020.
- CAEKELBERGHS, E., « Au bout du jour : Lauren Bastide », *La Première*, sur *rtbf.be*, 30 novembre 2020.
www.rtbf.be/auvio/detail_au-bout-du-jour?id=2709608
- CARRA, C., GALAND, B., VERHOEVEN, M., *Prévenir les violences à l'école*, Collection Apprendre, PUF, 2012.
- CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DU BRABANT WALLON, *Amélioration du climat scolaire, Prévention harcèlement*, CLPS BW, Janvier 2014.
- DE STAERCKE, F., « Vers une école bienveillante, briser le tabou de la violence institutionnelle », *Triologue 90*, FAPEO, p 24-25, sur *fapeo.be*, 2018.
www.fapeo.be/wp-content/uploads/2018/09/TRIALOGUE_090.pdf
- DE STAERCKE, F., « Bien vivre l'école : une affaire de climat ! », analyse FAPEO 4/20, sur *fapeo.be*, juin 2020.
www.fapeo.be/analyse-climat-scolaire/
- DGESCO, « Le climat scolaire : définition, effets et conditions d'amélioration », Rapport d'un groupe d'experts, sous la responsabilité de E. Debarbieux, Université de Paris-Est Créteil, sur *cafepedagogique.net*, 2012.
www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/climat-scolaire2012.pdf
- FAPEO, « Mémoire », pp 21-22, sur *fapeo.be*, 2019.
www.fapeo.be/wp-content/uploads/2019/04/MEMORANDUM-FAPEO-2019-ok.pdf
- FAPEO et UFAPEC, « Démocratie scolaire, la représentation collective des parents au conseil de participation », sur *fapeo.be*, 2019.
- FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le harcèlement à l'école ? », sur *enseignement.be*, 2020.
www.enseignement.be/index.php?page=27579&navi=4213
- FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Enquête systémique et multidimensionnelle sur le bien-être à l'école et le climat scolaire », sur *enseignement.be*, 2020.
<http://www.enseignement.be/index.php?page=28274&navi=4601>
- FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, « Décret fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné », sur *gallilex.cfwb.be*, 2020.
www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/17322_003.pdf
- FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, « Arrêté Royal du 22 mars 1969 fixant le statut des enseignants de la fédération Wallonie-Bruxelles et assimilés », sur *gallilex.cfwb.be*, 2020.
www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=02689&referant=l01

- GEORGES, S., JANOSZ, M., PARENT, S., « L'environnement socio-éducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu », revue canadienne de psycho-éducation volume 27, n°2, 1998.
- MERLE, P., *L'élève humilié : l'école un espace de non droit*, PUF (Éducation et formation) – 214 p., Paris, 2005.
- PENA IBARRA, Luis P., *La relation entre le climat scolaire, le contexte scolaire et l'adoption des différents rôles lors d'une situation de violence scolaire*, pp 60-71, Montréal, Novembre, 2015.
https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/14004/Pena_Ibarr_a_Luis_Patricio_2016_memoire.pdf?isAllowed=y&sequence=2
- PREOCCUPATION PARTAGEE, « La méthode de la préoccupation partagée pour traiter le harcèlement scolaire », sur preoccupationpartagee.org, 2020.
www.preoccupationpartagee.org/decouvrir-la-methode/
- RPH, « Prévention du harcèlement entre élèves, des balises pour l'action », sur reseau-prevention-harcelement.be, septembre 2016.
www.reseau-prevention-harcelement.be/communiquede-presse-25-10-16/la-brochure/
- TOURNIER, J.-L., *Élèves humiliés, élèves sacrifiés, identifier et désamorcer les processus dans la pratique pédagogique*, De boeck, 2015.
- UNIA, « Critères de discrimination, Discrimination: quelques précisions », sur unia.be, 2020.
www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision
- VAN HONSTÉ, C., « La violence à l'école, de quoi parle-t-on ? », analyse FAPEO 10/15, sur fapeo.be, 2013.
www.fapeo.be/wp-content/uploads/2013/11/10-15-2013-La-violence-scolaire-de-quoi-parle-t-on.pdf
- VAN HONSTÉ, C., « Agir collectivement contre la violence à l'école », analyse FAPEO 11/15, sur fapeo.be, 2013.
www.fapeo.be/wp-content/uploads/2013/12/11-15-2013-Agir-collectivement-violence-%C3%A9cole.pdf